



PRIX DU MEILLEUR ECRIT OHADA

FOIRE AUX QUESTIONS



ERSUMA
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature



SCP ELI & PIERRE
Société d'Avocats

Sire
Ohada



MARTIAL AZAKPO & ASSOCIÉS
Société d'Avocats / Law Firm



CABINET NYEMB
AVOCATS



FOIRE AUX QUESTIONS PME OHADA 2022

1. Comment dois-je envoyer ma candidature ?

Il suffit de prendre connaissance de l'article 5 du règlement particulier après une lecture du règlement général.

2. A combien s'élèvent les frais d'inscription ?

Les frais d'inscription s'élèvent à 16 euros et l'envoi se fait par zone géographique définie dans l'article 5 du règlement particulier.

3. Puis-je concourir en équipe ?

Il est possible de concourir soit de manière individuelle, soit en équipe de 2 personnes.

4. Je n'ai pas encore obtenu mon master 2, quid de l'admissibilité de ma candidature ?

Il est rappelé aux étudiants de Master 2 que : par interprétation, le règlement parle de **niveau académique compris entre...** et non que le **candidat devrait avoir déjà obtenu son diplôme** pour la catégorie du Master 2. Par conséquent, tout étudiant régulièrement inscrit en Master 2 pour le compte de l'année académique en cours est éligible.

5. Je suis professionnel, quelles sont les pièces justificatives à fournir à propos de mon expérience professionnelle ?

Le comité informe les professionnels que les pièces justificatives de leur expérience professionnelle admises dans la limite des 5 ans renvoient à **un CV auquel est joint un certificat de travail, si précédents emplois et/ou toute pièce justificative de la date d'embauche si premier ou nouvel emploi.**

6. J'attends mon inscription pour le cycle doctoral, puis-je concourir ?

Le comité informe les candidats désirant prendre part à la compétition, bien qu'en attente de leur admission **exclusivement au cycle de doctorat**, qu'ils sont autorisés à concourir sous cette réserve. Toutefois ils devront transmettre au Comité **toute pièce justificative**

du dépôt d'un dossier d'admission (Récépissé, fiche d'inscription + reçu de paiement des frais d'étude de dossier, etc.).

En outre, le Comité les invite également à produire une déclaration sur l'honneur dument signée reconnaissant avoir introduit un dossier d'admission au sein d'un établissement d'enseignement supérieur ; renseignant sur les motifs du retard de l'admission et précisant qu'il demeure en attente d'une sélection au sein dudit établissement.

Le Comité procédera au cas par cas à l'étude desdits dossiers de candidature, appréciera les motifs évoqués et décidera en dernier ressort de leur validité sous réserve ou de l'invalidité.

7. Dois-je tenir compte de la formulation exacte de la thématique choisie sans pouvoir la modifier ?

Dans la catégorie article, le candidat n'est pas tenu d'avoir un intitulé similaire au sujet choisi. Il peut procéder à des reformulations, compléments, limitations en fonction de l'idée ou de la sous thématique qu'il souhaite aborder.